



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 44929

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des salariés de La Poste dans le département du Nord, notamment des employés du centre de tri de Petite-Forêt, inquiets quant à la réduction des moyens qui leur sont attribués pour l'exercice de leur mission. Les modifications des conditions de travail imposées par la direction, justifiées par les accords sur la réduction du temps de travail, ne sont pas satisfaisantes pour un nombre important de ces salariés. Le centre de tri de Petite-Forêt, inauguré en octobre dernier, n'apporte pas les améliorations espérées touchant aux conditions de vie du personnel. L'augmentation du temps effectif travaillé pour les vacations de nuit, le sous-effectif constaté malgré les assurances de La Poste, les tâches imposées sans la prise en considération de certains dossiers médicaux contribuent à une dégradation des relations entre les postiers et leur hiérarchie. C'est à un véritable nivellement par le bas des relations sociales que nous assistons. Face au souci de rentabilité et d'augmentation des gains de productivité exprimé par la direction, les salariés réclament davantage d'attention quant à leurs conditions de travail, et plus d'équité dans le déroulement de leur carrière ainsi que dans la prise en compte de leurs droits. Il lui demande quelles mesures l'Etat entend proposer pour mieux répondre à l'attente des salariés de La Poste et favoriser les conditions d'exercice de leur mission de service public.

Texte de la réponse

Ouvert à l'automne 1999, le centre de traitement du courrier de Valenciennes n'a pas connu de réduction de ses moyens en personnel. Depuis le 6 mars 2000, il fonctionne avec 317 emplois, alors que l'ancien centre n'en comportait que 288. A l'occasion du transfert, trente-huit emplois de CDI ont été créés et offerts à des agents précédemment en CDD ou en CDI à temps partiel. Par ailleurs, vingt agents ont bénéficié d'une promotion et l'ensemble du personnel a perçu une indemnisation, en raison de la sujétion d'allongement de trajet que lui impose le nouvel établissement. L'ARTT y a été appliqué selon les principes de l'accord cadre qui a été signé par cinq organisations syndicales, le 28 juillet 1999. S'il est vrai que dans un premier temps, la durée hebdomadaire du travail pour les brigades de nuit a été légèrement augmentée, une récente négociation avec les représentants du personnel l'a ramenée à son niveau antérieur. Par ailleurs, les dossiers médicaux des agents sont strictement respectés. Conformément aux recommandations du médecin de prévention ou du comité médical, des positions de travail adaptées sont recherchées pour les agents concernés. A ce jour, trente-huit agents bénéficient de ces postes de travail. Les relations sociales donnent lieu à de fréquentes rencontres avec les organisations professionnelles. Il y en a eu plus de deux par mois en 1999, et plus de quatre par mois depuis le début de la présente année. Le plan stratégique de La Poste a été présenté à l'ensemble du personnel. A noter également que depuis avril dernier, une heure d'information entreprise a été créée par la direction de l'établissement. Venant de l'ancien centre qui était exigu et complètement inadapté à une exploitation moderne, le personnel bénéficie de meilleures conditions de travail, dans un centre vaste et de plain-pied, équipé de machines performantes. Des équipements supplémentaires (encamionneur, postes d'ouverture dépoussiérant, niveleurs de quais) ajoutés aux quatorze postes de vidéocodage, dont deux réservés à des agents à mobilité réduite, ont permis d'améliorer les conditions de travail. Au total, comme tous les centres

de tri qui, tour à tour, se relocalisent, le centre de tri de Valenciennes assure désormais sa mission dans un établissement spacieux, moderne, avec un niveau d'effectifs suffisant, et avec des conditions de travail qui sont largement supérieures à celles de l'ancien centre et qui font l'objet d'une attention constante de la part de la direction. Après sept mois de fonctionnement, il arrive, au terme de sa période de rodage, à une qualité de service satisfaisante. Ainsi, les clients, le personnel et l'entreprise tirent profit d'un investissement de près de 100 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44929

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2403

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4557